



**RAPPORT ANNUEL 2023**  
**DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE**  
**D'ANDENNE**



**CTRG**

Centrale Toezichtsraad  
voor het Gevangeniswezen

**CCSP**

Conseil Central de  
Surveillance Pénitentiaire



## Table des matières

1. La Commission de Surveillance.....	3
1.1. Composition .....	3
1.2. Fonctionnement.....	3
1.3. Traitement des demandes des personnes détenues.....	5
2. L'établissement pénitentiaire concerné .....	5
3. La Surveillance.....	6
3.1. Thématiques principales relevées par la CdS.....	6
2.2. Thématique transversale de l'année 2023 : Grève et service minimum.....	10
4. Le droit de plainte .....	11
5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2023.....	13
6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024.....	15

## **1. La Commission de Surveillance**

L'établissement pénitentiaire d'Andenne compte 420 détenus ce qui en fait une prison de taille moyenne qui nécessite beaucoup d'énergie de la part de la CdS.

En 2023, malgré l'arrivée de deux nouveaux membres, notre CdS souffre toujours d'un manque d'effectifs puisque ces derniers ont remplacé deux départs.

Malgré cette situation notre équipe se dépense sans compter pour mener à bien ses missions.

Notre priorité actuelle étant de nous renforcer afin de préserver le maintien des membres dans nos activités.

### **1.1. Composition**

1. Claude ALLARD - Membre de la CdP (juriste)
2. Pascale BOINEM - Membre de la CdS (artiste, réalisatrice)
3. Anne DUMONT - Membre et secrétaire de la CdS (secrétaire, retraitée)
4. Guy-Michel HUSTINX - Président de la CdS (juge social au Tribunal du Travail)
5. Raymond KRUYTS - Membre de la CdP (juge consulaire, retraité)
6. Jacques LAFFINEUR - Président de la CdP (avocat)
7. Floriane LAMBIN - Membre de la CdS (juriste)
8. Jean-Paul MICHAUX - Membre de la CdS (médecin)
9. Harold NOTTET - Membre de la CdS (journaliste indépendant)
10. Jacqueline PETERSBORG - Membre de la CdS (secrétaire, retraitée)
11. Silvia PIRSELOVA - Membre de la CdS (juriste)

### **Départs en 2023**

1. Coralynne DURANT - Membre et Présidente *ad interim* de la CdS (assistante sociale)
2. Sarah MENSI - Présidente de la CdS et suppléante à la CdP (criminologue)
3. Erwin VEERMEER - Membre de la CdS (directeur commercial, retraité)

### **Membres Arrivés en 2023**

1. Pascale BOINEM - Membre de la CdS (artiste, réalisatrice)
2. Harold NOTTET - Membre de la CdS (journaliste indépendant)

### **1.2. Fonctionnement**

Notre commission se réunit une fois par mois, selon l'agenda de la plus grande majorité des membres.

Ces réunions se déroulent au sein de l'établissement dans une salle de réunion mise à notre disposition par la direction. Une armoire sous clé nous y est réservée. Nous sommes admis à

utiliser notre ordinateur personnel durant les réunions et sommes autorisés à entrer dans l'établissement avec notre téléphone portable.

Le/la commissaire du mois effectue seul.e ses visites à raison d'une fois par semaine. Vu le peu de membres disponibles, il est impossible de fonctionner en binôme.

Notre souhait, à terme, est d'obtenir un petit local essentiellement pour les commissaires du moi afin de leur assurer un peu plus de "confort", totalement inexistant à ce jour. Effectivement, lors de leurs visites les commissaires n'ont aucun lieu dédié où ils peuvent consulter les demandes, les trier, faire les recherches nécessaires et, éventuellement, faire une pause et prendre une collation ou dîner au besoin lors des visites qui peuvent durer jusqu'à 6 à 8 heures.

Notre président rencontre régulièrement la direction afin de faire le point sur la "vie de la prison" et le compte-rendu qui en résulte est communiqué aux membres de la commission. Ces réunions s'avèrent très positives grâce à l'esprit de coopération constructive qui anime ses participants ; notre commission en est reconnaissante envers la cheffe de l'établissement.

Notre président assiste également aux réunions de l'OCD dont il nous fait également rapport. Ces rendez-vous nous apprennent beaucoup sur le quotidien des détenus notamment.

Cette année, de nombreuses rencontres informelles ont eu lieu lors des visites mensuelles. Ces rencontres sont très instructives et nous permettent de rédiger des fiches techniques afin d'étayer notre savoir sur le fonctionnement des divers services de l'établissement. Nous souhaitons poursuivre cette tâche bien utile.

Nous avons également organisé quelques rencontres avec d'autres services (internes ou externes) intervenus lors de nos réunions mensuelles afin d'exposer leur travail, rôle, fonctionnement.

Ces actions nous permettent effectivement de mieux cerner le rôle des divers intervenants au sein de l'établissement. Elles nous permettent également d'orienter adéquatement les personnes détenues et de favoriser la création d'un véritable réseau de participants orientés vers une vigilance commune envers les droits des personnes détenues.

Et enfin, l'observation plus approfondie relative à nos limites d'action est semblable aux années précédentes. Dans l'état actuel des choses nous ne sommes certainement pas encore en mesure de faire face à l'objectif annuel de la CCSP sur la thématique transversale relative aux "grèves et service minimum".

Notre commission étant toujours très "jeune" ne nous permet pas encore de faire face à toutes nos missions et de répondre aux multiples défis qu'implique la "vigilance pénitentiaire" dont nous sommes chargés.

A ce jour, notre action nous permet uniquement de répondre aux demandes émanant des détenus et la prise de connaissance des rouages de l'établissement pénitentiaire nécessaire à une bonne réactivité vis-à-vis de ces demandes.

### 1.3. Traitement des demandes des personnes détenues

Les personnes détenues s'adressent à nous principalement via les boîtes aux lettres identifiables au nom de la CdS et installées dans les différentes sections. Les intéressés semblent avoir bien identifié leur emplacement. Une boîte aux lettres est disponible dans chaque aile du niveau A afin de faciliter l'accès des personnes détenues sortant peu. Nous disposons de huit boîtes aux lettres. Le relevé de celles-ci est assez fastidieux et fait perdre un temps précieux aux commissaires du mois. Par ailleurs, elles posent régulièrement des problèmes pratiques : bris, ouverture ou fermeture difficile... Nous avons pu récemment obtenir d'un service technique la réparation d'une des boîtes endommagée après de longs mois d'attente.

Les demandes nous parviennent parfois lors de rencontres fortuites dans l'établissement pendant la visite du/de la commissaire du mois.

Il arrive également que ce soit directement le Conseil Central qui soit saisi. Les demandes nous sont alors retransmises pour être traitées localement.

Nous sommes parfois interpellés par des services internes à la prison comme le SAD et le SPS, le plus souvent par l'envoi de courriels sur notre adresse email générale et ainsi traités par le Commissaire du mois en fonction. Il en va de même concernant les demandes externes.

Le traitement des demandes se fait au cas par cas. Il y a lieu de préciser qu'il est malaisé de développer l'objet de ces demandes tant elles sont multiples et de nature variée ; elles peuvent concerner aussi bien le dossier personnel du détenu, que des demandes médicales, des problèmes relationnels avec le personnel, des difficultés liées à la cantine ou des requêtes insatisfaites en matière de participation aux ateliers, notamment.

Pour tenter de répondre aux demandes des personnes détenues, le/la commissaire du mois s'efforce de contacter dans les meilleurs délais les différents acteurs œuvrant au sein de la prison, notamment en s'adressant au SPS, au SAD, au personnel du greffe, à l'infirmerie, au service de la comptabilité, voire directement à la direction. Il est fréquent que le/lacommissaire du mois doive annoncer à la personne en demande que la réponse à celle-ci ne pourra lui être apportée que lors d'une visite ultérieure.

## 2. L'établissement pénitentiaire concerné

L'établissement pénitentiaire d'Andenne date de la fin du XXe siècle. D'un point de vue architectural, ce modèle en forme d'étoile se base sur le modèle du panoptique pensé par Bentham. La construction se caractérise par sa taille importante ainsi que par la mise en place de nombreux dispositifs de sécurité.

Il s'agit d'une maison de peines à régime fermé. Un régime de sécurité y est organisé en permanence et les détenus y séjournent la majorité de leur temps dans leur cellule. La plupart

des personnes condamnées y purgent de longues peines. Une grande proportion de la population carcérale est en séjour irrégulier sur le territoire belge.

### **3. La Surveillance**

#### 3.1. Thématiques principales relevées par la CdS

##### **A. Violence**

D'une manière générale, nous avons constaté que la violence, physique et psychique, est omniprésente au sein de la prison. Il y a régulièrement des agressions à mains nues, au couteau, à la lame de rasoir. Les motifs rapportés par les agents et les détenus sont variés: vengeance commanditée depuis l'extérieur de la prison, règlements de compte entre dealers, récupérations de créances,... En conséquence, plusieurs détenus restent confinés dans leur cellule par peur d'être en contact avec des personnes qui leur en veulent et ne sortent plus au préau, zone où s'exerce en premier lieu cette violence. Notons par ailleurs que certains détenus se font racketter pour pouvoir se rendre au préau. Leurs familles doivent parfois débours des sommes importantes – entre 700,00 et 900,00 euros/mois, selon un agent interrogé. Ce racket des familles commencerait apparemment dès leur arrivée à la gare d'Andenne. Cela nous a été confirmé non seulement par des détenus mais également par des agents et un directeur. On peut donc présumer de la véracité de cette information. Combien de détenus n'osent plus sortir ? Lors du rapport annuel 2020, nous avons estimé que seuls 41,5 % des détenus se rendaient régulièrement au préau. Nous avons constaté que la situation s'est encore dégradée, surtout depuis la bagarre massive qui a eu lieu le premier week-end de juin 2023. Selon un recensement effectué à notre demande par le centre de contrôle du cellulaire, ce taux était désormais de maximum 35 % les jours de beau temps. Précisons que ce coup de sonde réalisé sur quelques jours ne résulte pas d'une méthode statistique et demeure donc forcément approximatif ; il ne peut avoir qu'une valeur indicative. A l'avenir, nous comptons monitorer ce phénomène plus en profondeur.

Pour réduire la violence et favoriser l'accès de tous à la promenade, l'OCD a proposé de réintroduire un préau exclusivement réservé aux détenus qui travaillent. Perçus par de nombreuses personnes incarcérées comme mieux lotis, ceux-ci sont en effet particulièrement susceptibles de se faire racketter et sont donc moins enclins à sortir. Par ailleurs, ce préau serait par nature moins violent, nous dit-on, puisque ces détenus sont tenus d'avoir une conduite exemplaire sous peine de perdre leur emploi carcéral. Ce préau réservé aux travailleurs est actuellement en service et est susceptible d'être réorganisé, révisé ou suspendu. Sur proposition de l'OCD, à nouveau, un préau "calme" et dédié aux activités sportives est également en test une fois par semaine. Il est trop tôt pour en tirer des enseignements mais nous constatons que l'initiative ne fait pas l'unanimité. Selon certaines personnes incarcérées, la violence y serait encore présente et des détenus refuseraient de s'y rendre de peur d'être catégorisés délinquants sexuels. Il paraît donc nécessaire pour la direction et l'OCD de prendre davantage de recul pour analyser en profondeur sa pertinence et revoir, le cas échéant, son fonctionnement. Nous y serons aussi attentifs.

Notons par ailleurs que certains détenus condamnés pour des faits de mœurs ou sous le coup de menaces (pour faire entrer des stupéfiants à leur retour de permission de sortie, par



exemple) ont non seulement peur de se rendre au préau mais aussi de suivre des formations, de travailler aux ateliers et même de se rendre aux douches. Dans ce climat, certains détenus menacent de se suicider, développent une réelle paranoïa et multiplient les demandes de transfert vers un autre établissement pénitentiaire. Cette violence est en constante augmentation tant au niveau fréquence qu'au niveau intensité, preuve en est les événements tragiques de début juin qui ont nécessité l'intervention des forces spéciales.

De plus, certains détenus en feraient usage uniquement pour se faire transférer plus rapidement vers une autre prison.

Parmi les causes de cette violence avancées par des détenus et des agents, on retrouve l'omniprésence de stupéfiants (voir plus loin) mais aussi le nombre très élevé de personnes en séjour illégal qui rencontrent de plus gros problèmes financiers, n'auraient "rien à perdre" et feraient dès lors preuve de plus d'agressivité. Andenne est ainsi surnommée "la prison des sans-papiers".

Peu après les événements de juin 2023, la direction a procédé à une vaste réorganisation du cellulaire et a redistribué les ailes (ouvertes, semi-ouvertes et fermées) afin de mieux gérer les groupes de détenus et de démanteler les bandes et groupes de pression. Comme l'année dernière, nous réitérons notre volonté de poursuivre l'étude de ce phénomène de violence en 2024 en collectant des informations par l'intermédiaire de questionnaires. Nous souhaiterions bénéficier de l'appui du Conseil central pour développer une méthodologie adéquate.

## **B. Stupéfiants**

La présence de drogues dures au sein de la prison nous semble en augmentation. Qu'il s'agisse de médicaments consommés à usage récréatif, comme l'analgésique opioïde *Tradonal*<sup>®</sup> (tramadol), distribué par l'infirmerie de la prison pour des problèmes de douleurs aux dents, l'anxiolytique appelé "Madame courage" (clonazépam, nom commercial : *Rivotril*<sup>®</sup>), ou de cocaïne. L'un des directeurs nous a ainsi fait savoir qu'une grosse quantité de cocaïne était entrée dans la prison en octobre 2023. Outre les pressions mentionnées plus haut exercées sur certains détenus pour qu'ils fassent entrer de la drogue en prison, l'omniprésence de cocaïne, puissant stimulant, dans un environnement aussi clos et déjà très violent nous semble particulièrement préoccupante.

### **C. Cellules de punition et de sécurité confondues**

A la prison d'Andenne, il n'existe pas de distinction entre les cellules de punition et les cellules de sécurité. De nombreux détenus utilisent donc ces cellules nues à leur demande pour pouvoir parler à leur directeur ou quand ils se sentent menacés. Par exemples, lorsqu'ils apprennent que leur nouveau codétenu a été condamné pour meurtre ou dans des cas de racket. Rappelons que La Loi de principes établit pourtant une distinction claire entre ces deux espaces d'isolement. Selon le rapport 2021 du CCSP, la cellule de punition se définit de manière plus restrictive comme *"une cellule prévue à cet effet, avec un mobilier minimal, sans possession d'objets personnels et avec des contacts sociaux limités"*. Notons aussi que lors de cette année 2023, des agents ont à plusieurs reprises refusé de nous ouvrir les cellules nues. Ces derniers pointant un manque d'effectifs. C'est, bien entendu, une grave entrave à notre mission de surveillance.

### **D. Cantine**

Nous avons été régulièrement interpellés par des détenus à propos des prix de la cantine jugés exorbitants, certains d'entre eux établissant des comparatifs avec les prix pratiqués dans d'autres établissements pénitentiaires. Exemple: huile de maïs facturée 1,99 euro à Lantin contre 4,84 euros à Andenne, Nescafé facturé 6,00 euros à Lantin contre 9,00 euros à Andenne. Plusieurs raisons sont avancées par la direction pour justifier ces écarts. La prison de Lantin achète de plus grosses quantités de nourriture et réalise donc des économies d'échelle qu'elle répercute sur les tarifs. La direction d'Andenne explique par ailleurs que les prix pratiqués sont également destinés à alimenter le fonds social pour les détenus démunis. Lesquels sont nombreux à Andenne. Nous constatons toutefois que le montant du fonds d'aide mensuel (50,00 euros) n'a pas été augmenté, contrairement à la tendance inflationniste des produits de cantine. La direction justifie aussi ces écarts de tarifs par le manque de stockage à Andenne.

L'espace body a donc été réduit de moitié pour agrandir la cantine. Mais l'agrandissement de cette cantine ne sert visiblement pas à stocker plus d'aliments mais à entreposer des chaussures neuves destinées aux agents. La direction nous informe que le sujet des tarifs de cantine fait fréquemment l'objet de réunions avec l'OCD et que la direction essaie de trouver des solutions à ces problèmes. Il a notamment été suggéré de proposer des produits "phares" tous les mois avec des prix plus démocratiques. Au fil de l'année, nous avons constaté une amélioration de la situation, notamment liée à une diversification des sources d'approvisionnement. Cela a permis de réduire les coûts et nous avons constaté une diminution des plaintes à ce sujet au dernier trimestre.

A propos des repas préparés par la prison, nous avons encore constaté, malgré nos interpellations à ce sujet, que des agents continuent de se servir dans les portions réservées aux détenus et ne s'en cachent même pas.

## **E. Comptabilité**

Nous avons été très régulièrement interpellés pour des problèmes liés à la comptabilité. Qu'il s'agisse de retards de paiements dans l'octroi d'indemnités en cas de grève, de remboursements suite à la destruction d'objets durant les transferts, de contestations de dégradations de matériel ou de différences de tarifs entre les contrats de location et les montants réellement facturés. Ces problèmes sont très chronophages pour la CdS et ne sont à priori (sauf cas de fraude manifeste et délibérée de l'administration pénitentiaire) pas de notre ressort. Sans doute faudrait-il le communiquer aux détenus afin de réduire le nombre de demandes concernant ces matières.

## **F. Objets perdus durant les transferts**

Chaque mois, plusieurs détenus se plaignent que des affaires leur appartenant disparaissent ou sont détruites pendant les transferts entre deux établissements pénitentiaires. Selon la prison d'Andenne, la procédure prévoit de dresser un inventaire complet des affaires d'un détenu lorsqu'il s'agit d'un transfert forcé (disciplinaire), mais pas dans le cas d'un transfert volontaire. En effet, seuls les effets de valeur et appareils électroniques sont inventoriés lors de ces départs volontaires. Ce qui ne simplifie pas cette problématique. Nous multiplions donc les contacts avec les CdS des autres établissements pénitentiaires mais il est extrêmement compliqué de remettre la main sur ces affaires. Cette lacune dans la procédure de transfert/inventaire favorise en effet les pertes, dégradations et vols.

## **G. Boîtes aux lettres de la CdS**

Nous avons été plusieurs fois interpellés de manière officieuse par des détenus à propos de l'accès aux boîtes de la CdS. Selon eux, certains agents exerceraient des pressions pour empêcher des détenus de déposer des demandes ou des plaintes dans ces boîtes. Ces surveillants menaceraient les détenus en leur disant que s'ils déposent des courriers, ils n'auront pas leurs PS ou leur accès à tel ou tel atelier. Nous allons investiguer cela plus en profondeur au cours de l'année 2024. Si cela se confirmait, ce serait évidemment une grave atteinte au droit de plainte des personnes incarcérées.

## **H. Salubrité**

Le problème des déchets au préau et des fientes de pigeons qui s'accumulent sur certains appuis de fenêtre est toujours présent. La direction, nous dit-elle, essaye de trouver une solution. Mais cela devra nécessairement passer par de travaux conséquents au niveau des fenêtres.

C'est un problème majeur qui déteint sur l'image de la prison d'Andenne et sur l'ambiance au niveau du cellulaire.

## 2.2. Thématique transversale de l'année 2023 : Grève et service minimum

Chaque année, les établissements pénitentiaires se trouvent confrontés à des mouvements de grève parmi le personnel de surveillance, et la prison d'Andenne n'échappe pas à cette réalité.

Ces périodes de conflit social, qui s'étirent souvent sur plusieurs semaines, plongent les détenus dans des situations préoccupantes, les privant de droits fondamentaux tels que :

- les visites familiales sont annulées et les consultations avec leurs avocats sont entravées ou sérieusement perturbées ;
- les comparutions devant les tribunaux ne peuvent avoir lieu en raison de l'immobilisation des transferts ;
- les transferts vers les hôpitaux sont suspendus, et les services médicaux au sein de la prison sont inactifs, rendant impossible toute consultation, analyse ou examen.
- les sorties au préau et les activités sont réduites au minimum, voire annulées. Les détenus se retrouvent confinés dans leurs cellules 24 heures sur 24 ;
- les normes minimales d'hygiène ne sont pas respectées (douches inaccessibles, absence de changement de linge...) ;
- la distribution des repas et des soins médicaux n'est plus assurée de manière adéquate (nourriture et médicaments distribués de manière irrégulière, parfois une seule fois par jour) ;
- les détenus se retrouvent livrés à eux-mêmes pendant de longues périodes, sans la présence d'agents ou de policiers sur certains niveaux, en violation des règles élémentaires de sécurité ;
- les associations externes offrant un soutien ou un suivi se voient entravées dans leurs activités ;
- ...

Aucun service n'est garanti pour assurer la continuité des différents aspects de la vie en prison, contrairement à d'autres services publics. Cette situation est d'autant plus alarmante que les détenus sont entièrement dépendants du personnel pénitentiaire pendant leur incarcération.

La direction de la prison d'Andenne n'a pas donné suite à nos demandes de données globales sur les éléments permettant d'identifier l'impact sur les droits et le traitement des personnes détenues ou encore les données chiffrées quant au nombre total de jour de grève et leurs motifs concrets.

#### **4. Le droit de plainte**

L'activité de la Commission des Plaintes a été particulièrement importante en 2023. Durant cette année, 163 dossiers ont été ouverts (contre 42 en 2022), parmi lesquels 59 ont été traités en "séance plénière", 64 par "juge unique" et 40 n'ont pu être clôturés durant l'exercice et restaient donc "ouverts" au 31 décembre 2023.

Parmi les 123 dossiers clôturés, seuls 2 ont donné lieu à une proposition de médiation, 17 ont résulté en un abandon de plainte et 23 ont été jugés "non fondés".

Le recours à la Commission des plaintes s'est intensifié tout au long de l'année 2023.

Un des facteurs principaux réside dans le fait que quelques détenus utilisent la CdP de façon répétée afin de mettre en évidence certaines faiblesses structurelles de la prison et de vouloir y remédier par le biais de la CdP.

En voici deux exemples :

- Absence de cellule d'isolement sécurisée entraînant la mise en cellule de punition systématique.
- Non accès au préau lors de grèves ou en cas de manque de personnel de surveillance.

Il appartient à notre Commission de faire preuve de discernement et de ne pas tolérer qu'elle puisse servir de "tribune" à un petit nombre de détenus qui bénéficient d'une certaine ascendance au sein de la "communauté". Il est néanmoins important de souligner que cela a, parfois, permis de trancher des questions de principe pertinentes engendrant ainsi une modification positive du fonctionnement de l'établissement pénitentiaire (par exemple : mise à jour du ROI et distribution de celui-ci aux détenus).

Notre CdP se félicite de la présence systématique de la Direction de la prison à toutes ses audiences. Cette attitude positive permet à la CdP d'avoir l'éclairage nécessaire à la prise de décisions et de mieux comprendre les difficultés liées à la gestion d'un important établissement pénitentiaire.

La présence des avocats s'est également fortement accrue au cours de cette année 2023.

Elle permet des audiences sereines et aide bien souvent à une meilleure compréhension des plaintes.

L'objet principal des plaintes reste les sanctions disciplinaires et des mesures qui en découlent. C'est ici que se pose le problème de l'utilisation de cellules de punition en l'absence de cellules de sécurité.

Le domaine de la preuve est souvent difficile à établir : l'absence d'éléments matériels probatoires tels que des images ou des écrits contraint la CdP à devoir prendre en considération les seules déclarations (souvent contradictoires) des deux parties.

La compensation : notre CdP a été confrontée comme l'année précédente au manque de clarté de la réglementation en matière de compensations et aux différentes interprétations qu'en ont les directions de prison. Une mise au point serait la bienvenue en ce domaine.

## 5. Les trois principales conclusions et recommandations de la CdS pour l'année 2023

### **5.1. Trafics / drogues / rackets**

Nos commissaires ont le sentiment que les trafics de drogues sont en plein essor. Il est toutefois très difficile d'en évaluer l'importance. Le cannabis circule dans beaucoup de cellules via le système de "yoyo" et nous avons aussi l'impression que la cocaïne est en pleine recrudescence.

Si le cannabis provoque une euphorie et a un effet apaisant, il n'en est pas de même de la cocaïne qui est un stimulant du système nerveux.

Peu importe la drogue utilisée, sa présence en prison entraîne une augmentation de la violence, des conflits entre détenus et d'autres problèmes de sécurité.

Les détenus sous influence peuvent devenir imprévisibles et agressifs et créer des situations potentiellement dangereuses pour les autres détenus et le personnel pénitentiaire.

En outre, elle crée un problème au niveau des programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale des détenus.

Ces drogues sont introduites de façon clandestine par les visiteurs, les détenus revenant de permission ou par des jets de balles de tennis par-dessus les murs de la prison.

Selon nos informations, au sein de la prison d'Andenne, deux bandes contrôlent le trafic des drogues et l'organisation des rackets. Elles fonctionnent de la façon suivante :

- Les détenus bénéficiant d'une permission de sortie et les visiteurs sont contraints de ramener des drogues en prison sous peine de représailles.
- Si l'introduction de drogues n'est pas possible (pas de permission de sortie par exemple) les détenus sont "invités" à s'acquitter d'un montant pour pouvoir fréquenter le préau, se rendre sans problèmes aux différentes activités ; soit via leur travail au sein de la prison, soit via leurs familles.

Un des directeurs de l'établissement nous dit avoir connaissance d'un racket de familles à leur descente de train en gare d'Andenne mais la direction est impuissante car personne n'ose porter plainte.

Comme stipulé ci-dessus, le racket est présent aux préaux.

Sur les 420 détenus (capacité maximum de la prison), ils étaient environ 35 % à descendre aux préaux par peur d'être agressés.

## **Recommandations**

La direction de la prison d'Andenne a déjà pris des mesures pour "casser" les bandes responsables des trafics et rackets en transférant certains détenus vers d'autres établissements.

La CdS encourage la poursuite de ces transferts.

## **5.2. Violences**

Déjà constatées dans notre rapport 2022, les violences sont toujours présentes au sein de la prison d'Andenne.

Les rapports entre détenus et agents sont régulièrement tendus et font l'objet d'insultes.

Les rackets étant bien implantés au sein de la prison, les violences aux préaux font peur et empêchent leur fréquentation.

Courant juin 2023, une émeute a éclaté lors des préaux de l'après-midi (2 bandes rivales ont voulu en découdre). La police a dû reprendre le contrôle de la prison et le retour au calme ne s'est pas fait facilement.

Après visionnage des caméras de surveillance plusieurs détenus ont été transférés vers d'autres établissements.

Environ 50 % des détenus de la prison d'Andenne sont en situation irrégulière et n'ont "rien à perdre". L'exécution d'un "contrat" ne les gêne donc aucunement.

## **Recommandations**

La direction d'Andenne a créé courant 2023 un préau uniquement "travailleurs".

Les travailleurs des différents postes ont droit à un préau de 18h45 à 20h00.

Les problèmes de racket sont donc ainsi (partiellement) résolus.

D'autre part, certaines sections sont en cours de réorganisation afin de regrouper les détenus les plus calmes dans des sections semi-ouvertes.

La CdS encourage ce type de pistes.



### **5.3. Absence de soins psychiatriques**

Ce problème a également été évoqué dans notre rapport 2022.

Andenne n'a toujours aucun psychiatre rattaché à son établissement et pourtant le besoin d'un soutien psychiatrique est primordial au sein de cet établissement.

De nombreuses demandes sont adressées aux médecins généralistes mais ceux-ci ne peuvent y répondre de façon adéquate. Beaucoup de détenus sont dans un état mental lamentable par manque de soins mais également du fait qu'ils n'osent pas/plus fréquenter les préaux et vivent confinés 24 heures sur 24 dans leur cellule de 9 m<sup>2</sup>.

#### **Recommandations**

Nous réitérons nos conclusions du rapport 2022.

La santé mentale de beaucoup de détenus d'Andenne se dégrade et reste sans solution en l'absence de suivi psychiatrique avec possibilité d'un traitement adapté, aussi bien sur le plan pharmacologique, que de l'écoute ou du placement dans une institution adaptée et non-punitive. Pour ce faire, la CdS insiste auprès de la DG EPI, du besoin urgent de trouver une solution au niveau de la prison d'Andenne.

## **6. Principaux défis de la CdS et principaux axes de travail pour l'année 2024**

### **Projet 1 - Augmenter les effectifs de la CdS de manière à atteindre la masse critique indispensable à son bon fonctionnement**

La taille de la prison d'Andenne nécessiterait un effectif complet de 18 membres. Fin 2023, la CdS compte 11 membres et a donc une taille insuffisante pour mener à bien des projets particuliers. Les fonctions de base sont remplies correctement mais à flux tendus.

La commission comprend toutefois tous les postes indispensables : une secrétaire, un médecin, les 3 membres de la CdP et 6 commissaires. C'est donc au niveau des commissaires du mois que le besoin est le plus crucial. L'objectif est d'atteindre un effectif de 9 commissaires de manière à effectuer 2 missions de commissaire du mois par an. Ces missions sont très lourdes à exécuter, surtout pour les personnes qui sont professionnellement actives. Il ne faut pas décourager les nouveaux membres par une surcharge de travail trop conséquente.

Le fait de disposer d'une réserve permettrait d'atteindre dans la réalité cette fréquence de 2 missions/an (ce qui n'a jamais été le cas), de pourvoir à des arrêts momentanés de fonction (santé, missions exceptionnelles dans les métiers respectifs), d'être à même de prendre la responsabilité de coordination de projets, de pouvoir former correctement les nouveaux

entrants et de se donner les moyens de mener une surveillance ciblée sur une thématique particulière en fonction des circonstances.

Recruter 3 nouveaux membres est notre projet prioritaire car il constitue un préalable obligatoire pour mener les autres projets.

La coordinatrice au niveau du CCSP connaît nos besoins et contribuera à nous aider dans cette tâche de recrutement. La CdS va de son côté intervenir auprès de canaux très ciblés comme l'administration communale d'Andenne, les facultés de droit de l'UCL et de l'Université de Namur, les barreaux de Namur et de Huy. Chaque membre de la CdS cherchera des candidats possibles dans ses cercles de connaissances.

A court terme, les commissaires du mois se focalisent sur leurs missions de base de surveillance en évitant de se laisser entraîner dans une spirale croissante des demandes des détenus dont une partie est très énergivore tout en s'écartant de nos objectifs.

Par ailleurs, il est rassurant de constater que l'équipe actuelle, bien qu'en sous-effectif, montre un niveau de motivation très élevé et mène ses tâches sans récrimination et dans un climat d'entraide très positif.

## **Projet 2 - Poursuivre et achever les fiches techniques décrivant chaque service et organe de gestion de l'établissement pénitentiaire.**

Il s'agit d'un projet majeur qui a été initié en 2023. L'objectif est de l'achever durant cette année. Chaque membre de la commission doit disposer d'une banque de données précise sur les modes de fonctionnement des différents services de la prison.

Les commissaires du mois sont confrontés à des demandes croissantes de la part des détenus recoupant quasi tous les services de l'organisation. Ce sont souvent des sujets très pointus qui exigent de la part du commissaire une connaissance de plus en plus poussée de tous les rouages de la gestion de l'établissement : le travail, le greffe, le préau, les visites, les cantines, les repas, le SPS, etc. Les thèmes sont extrêmement nombreux et parfois complexes (ex. l'organisation des ateliers).

Le savoir est capital pour la bonne exécution de nos missions de surveillance et d'intervention. Disposer d'informations pertinentes et les utiliser à bon escient ajoutent à la crédibilité des membres de la CdS.

Ce sont des documents techniques décrivant chaque thématique avec un maximum d'éléments précis, que chacun peut modifier ou compléter dès qu'il dispose d'une nouvelle information. Il est évident que c'est également une source d'informations indispensable pour la formation de base des nouveaux membres de la commission.

Les thèmes à couvrir cette année sont la comptabilité, la cantine, la direction, les services techniques, le médico, la cuisine, l'OCD. Il serait plus productif que chaque membre prenne en charge la récolte des informations et la rédaction de la fiche concernant une thématique qui l'intéresse davantage. L'objectif serait plus facile à atteindre cette année.

### **Projet 3 - Mener des réflexions régulières au sujet des différentes tâches exécutées par les commissaires du mois**

Chaque CdS définit sa manière d'opérer en vue d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Lors des réunions mensuelles, il serait utile d'aborder régulièrement certains aspects du travail de commissaire du mois. Ce serait l'occasion d'échanger à propos des expériences de chaque membre par rapport à la thématique analysée. Au-delà d'un simple échange de bonnes pratiques, le but serait d'adopter dans les grandes lignes des approches relativement similaires : comment et quand interpeller les membres de la direction, quelle action entreprendre lorsqu'un dysfonctionnement est constaté, dans quelles circonstances proposer une médiation et comment réaliser cette dernière, quel niveau de la hiérarchie contacter en fonction de telle ou telle demande, comment gérer le temps des visites, dans quel contexte mener une investigation interne ou externe, etc.

Le travail de commissaire du mois est extrêmement varié, de nombreux cas ou situations sont rencontrés au cours des tournées. Il est important de pouvoir en discuter lors des réunions afin de dégager des lignes de conduite plus ou moins similaires. Il ne doit pas s'agir d'un formatage de la mission de commissaire du mois mais davantage d'une mise en cohérence du travail du groupe par rapport à la hiérarchie de l'établissement. Il faut toujours tenir compte du fait que la Commission de Surveillance est elle-même sous surveillance.

### **Projet 4 - Invitation de parlementaires à la Prison d'Andenne**

Ce projet avait été initialement prévu pour l'année 2023. Mais nous avons été confrontés à deux problèmes majeurs :

- l'insuffisance d'effectifs pour mener à bien un tel projet
- la période pré-électorale monopolisant fortement les élus politiques

Pour ces deux raisons, nous avons décidé de postposer le projet d'un an.

C'est un projet mobilisateur et certainement ardu à organiser. L'idée est d'inviter un groupe de parlementaires fédéraux, et plus particulièrement les membres de la Commission Justice, à venir visiter la prison d'Andenne et d'ensuite permettre aux invités d'échanger points de vue et visions avec les membres de la CdS, du CCSP et de la direction de l'établissement.

Andenne est assez intéressante : la prison n'est ni récente ni ancienne ou vétuste. Elle est de taille moyenne. Elle est bien gérée même s'il subsiste des lacunes telles que la violence, l'absence de soins psychiatriques, etc.

Inviter les membres du pouvoir législatif à visiter la prison est un acte important si notre organisation veut faire passer certains messages auprès de ceux qui sont à même d'influencer

la politique carcérale et aussi l'organisation de la surveillance pénitentiaire et du droit des plaintes.

Ce projet ambitieux demandera une préparation longue et minutieuse. Il ne pourra être réalisé efficacement qu'à partir du moment où les effectifs de la CdS seront étoffés (voir projet 1) et qu'avec une collaboration étroite avec le CCSP et la direction de l'établissement.

Pour ces raisons, ce projet est placé en 4e position.